

## «ENFANTS D'HIMALAYA»

« ENFANTS D'HIMALAYA » est une association sans but lucratif régie par les articles 60 et suivants du Code civil Suisse. Elle est politiquement neutre et confessionnellement indépendante.

L'association est le lieu d'échange entre les parrains marraines

- Elle récolte les cotisations et les frais d'écolage-pension des parrains marraines
- Elle est garante de l'envoi groupé des fonds en Inde
- Elle assure le suivi des élèves parrainés
- Elle répond à des situations d'urgence en recherchant des fonds ponctuels (dons)

Les dons alimentent un fond de réserve pour :

- répondre à des situations d'urgence comme ce fut le cas suite aux inondations de 2010 où l'association a décidé de prendre en charge immédiatement des enfants devenus orphelins avant de leur trouver un parrain marraine
- offrir une bourse d'étude à des étudiants particulièrement méritants
- soutenir différents projets sur place touchant directement les enfants ou leur famille

**NOUS CHERCHONS PRIORITAIREMENT À RENCONTRER DE NOUVEAUX PARRAINS MARRAINES**



Le siège de l'association est situé dans le canton de Vaud, en Suisse

### Enfants d'Himalaya

Rte du Châtelard 5  
CH - 1141 Sévery

Comité élu :  
Président : Jean Gosset  
Trésorière : Marie-Madeleine Gonet  
Secrétaire : Emmanuelle Courson

Comité de réflexion et de conseil choisi par le comité :  
Martine Bitter, Philippe Chassot, Denis Chappuis,  
Catherine Staub, Joséphine Sampaoli

Président d'Honneur : Olivier Föllmi

VOUS SOUHAITERIEZ DEVENIR PARRAIN MARRAINE ?

VOUS DÉSIREZ FAIRE UN DON ?

VOUS AIMERIEZ DE PLUS AMPLES INFORMATIONS ?

Alors consultez notre site ou contactez-nous directement, c'est avec plaisir que nous vous répondrons :

[enfants.dhimalaya@orange.fr](mailto:enfants.dhimalaya@orange.fr)

Tél. : 0033 676 47 19 45

[www.enfantsdhimalaya.com](http://www.enfantsdhimalaya.com)

iban : CH23 0483 5130 4030 1100 0 (CHF)

iban : CH86 0483 5130 4030 1200 0 (Euros)



## «ENFANTS D'HIMALAYA»

Association de parrains marraines de divers pays d'Europe qui soutiennent des enfants scolarisés à la Lamdon School de Leh et dans différentes écoles supérieures en Inde.

**PARRAINER C'EST PERMETTRE À UN ENFANT D'ACCÉDER AU DROIT FONDAMENTAL QU'EST L'ÉDUCATION.**



[www.enfantsdhimalaya.com](http://www.enfantsdhimalaya.com)

# LES ENFANTS du LADAKH et du ZANSKAR

Les familles du Ladakh et du Zanskar vivent dans les villages des hautes vallées himalayennes qui se situent à une altitude moyenne de 3500m.

## LA PLUPART DES PARENTS SONT DES CULTIVATEURS ET DES ÉLEVEURS.

Ils cultivent essentiellement des petits pois, de l'orge et du blé qui serviront à nourrir la famille durant toute l'année. Ils élèvent des Yack, des Dzo et Dzomo (croisement du yack avec une vache) et des chèvres qui donneront cette laine de cachemire si convoitée dans le monde. Certains élèvent aussi des chevaux très utilisés pour transporter tout le matériel des randonneurs durant l'été, chevaux très prisés également par l'armée indienne. Quelques agriculteurs ont parfois un emploi gouvernemental tel qu'instituteur, policier, ingénieur, etc., ce qui va leur permettre de vivre plus aisément mais ces revenus restent insuffisants pour faire vivre une famille.

## LA VIE D'AGRICULTEUR À CETTE ALTITUDE EST RUDE ET LES FAMILLES SONT PAUVRES.

Les parents aspirent donc à une vie meilleure et moins rude pour leur enfants. L'école gouvernementale ne leur permet pas de suivre une scolarité pleine et entière, c'est la raison pour laquelle ils espèrent pouvoir inscrire un de leurs enfants dans une école où ils pourront recevoir une éducation de longue durée et de qualité.

## FINANCIÈREMENT, RARES SONT LES FAMILLES QUI PEUVENT PAYER LES FRAIS DE SCOLARITÉ.

C'est entre l'âge de 5 et 7 ans que l'enfant quittera sa famille pour rejoindre la Lamdon School de Leh, distante en moyenne de 10 à 12 jours de marche. Les enfants du Zanskar ne pourront rentrer chez eux qu'une fois par an, pendant l'été, les cols étant fermés dès le mois d'octobre en raison de la neige.

## UN ENFANT PARRAINÉ EST À LA FOIS UNE CHANCE ET UN IMMENSE BONHEUR POUR LES PARENTS, C'EST L'ESPOIR D'UN AVENIR MEILLEUR.

## POUR LES TIBÉTAINS, «L'ÉDUCATION EST LA VOIE VERS LA LUMIÈRE», D'OÙ LE NOM LAMDON SCHOOL

LAM = LA VOIE DON = LUMIÈRE



Sans jamais se substituer aux parents, il s'agit d'assurer à l'enfant parrainé un enracinement dans les valeurs propres à son pays, sa région, son village et sa famille, entre tradition et modernité.

C'est lui permettre un jour peut-être de transmettre son savoir comme enseignant ou médecin, par exemple, et d'être ainsi utile au peuple Ladakhi.

C'est aussi lui permettre d'apprendre à mieux connaître ses droits et ses devoirs afin de pouvoir ensuite trouver sa place dans la société et défendre sa culture Bouddhiste.

[enfants.dhimalaya@orange.fr](mailto:enfants.dhimalaya@orange.fr)

Tél.: 0033 676 47 19 45

[www.enfantsdhimalaya.com](http://www.enfantsdhimalaya.com)

# LA LAMDON SCHOOL

## LA LAMDON SOCIETY

La Lamdon School a été créée en 1973 par la Lamdon Society, une organisation de bienfaisance qui fonctionne uniquement grâce à des dons privés en provenance d'Inde principalement.

Son objectif est de permettre à des enfants pauvres habitant des villages éloignés du Ladakh et du Zanskar d'accéder à des moyens modernes d'éducation tout en mettant en valeur leur culture traditionnelle.

La Lamdon Society gère aujourd'hui 9 écoles au Ladakh et au Zanskar, écoles qui accueillent 3000 Enfants dont 1300 à Leh où sont inscrits ceux que nous parrainons. M. Eshy Tundup est le Principal (directeur) actuel de la Lamdon School de Leh.

Les enfants apprennent 3 langues: Le Ladakhi (proche du Tibétain), l'Hindi et l'Anglais. Ils étudient également les mathématiques, les sciences, l'histoire, la géographie et l'informatique.

Ils pratiquent différentes activités culturelles telles que la musique et la danse, ainsi que différents sports. Une grande bibliothèque est à la disposition des enfants.

## STRUCTURE DU SYSTÈME ÉDUCATIF

La structure éducative à la Lamdon School de Leh en « 10+2 » est identique à celle la plus répandue en Inde.

10 années d'éducation de base, suivies par 2 années d'éducation secondaire supérieure.

Au terme des dix années de base, le certificat d'éducation secondaire (Secondary School Certificate) est décerné aux élèves qui réussissent aux examens organisés par l'Etat compétent ou la Commission centrale de l'éducation secondaire.

Ceux qui désirent poursuivre leurs études au niveau supérieur continuent encore 2 ans afin de passer le certificat d'études secondaires supérieures ou l'examen du certificat du douzième degré (Higher Secondary Certificate ou Standard XII examination certificate).

Ce certificat constitue la condition requise de base pour l'entrée dans les programmes de premier cycle des universités indiennes.